

24 MARS 2020

SUR UN CHANTIER ROUTIER, LES DANGERS SONT PARTOUT ET TOUJOURS EN MOUVEMENT!

Cette campagne de sensibilisation et de promotion de la santé et sécurité sur les chantiers routiers de la CNESST s'adresse principalement aux maîtres d'œuvre, aux employeurs et à leurs travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux usagers de la route.

Un chantier routier, c'est un lieu de travail où des accidents peuvent se produire n'importe quand. Ils peuvent, entre autres, être le résultat :

- d'une mauvaise signalisation;
- de travailleuses et travailleurs exposés de près à la voie ouverte à la circulation;
- d'usagers de la route qui s'introduisent dans l'aire de travail du chantier;
- d'une manœuvre de recul.

MAÎTRE D'ŒUVRE ET EMPLOYEURS

En prenant en charge la santé et la sécurité du travail sur un chantier routier, vous assurez la sécurité de tous.

Pour assurer la sécurité de vos travailleuses et travailleurs, vous devez notamment :

- vous engager auprès de votre personnel sur l'importance de la santé et de la sécurité du travail;
- faire participer les travailleuses et travailleurs à la démarche de prévention;
- identifier les risques, comme en sachant si des véhicules circulent à grande vitesse près du chantier;
- mettre en place des mesures pour contrôler les risques, par exemple, en vous assurant que votre personnel applique les méthodes de travail sécuritaires;
- corriger les situations à risque et éliminer les dangers, comme en planifiant la mise en place d'une signalisation routière pour travaux adaptée à l'environnement et en contrôlant la circulation à l'intérieur du chantier pour protéger toutes les personnes qui y circulent.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Pour votre sécurité et celle des autres, vous devez entre autres :

- appliquer les méthodes de travail sécuritaires établies par votre employeur;
- suivre les règles et consignes de sécurité, comme le port de votre équipement de protection individuelle.

Sur un chantier routier, vous devez appliquer les mesures de prévention.

Employeurs, maîtres d'œuvre, travailleuses et travailleurs, n'hésitez pas à consulter ces pages d'information et documents en cliquant sur ces liens :

- [Travaux routiers sur les chemins publics](#)
- [Tome V — Signalisation routière](#)
- [Signaleurs routiers](#)
- [Signaleurs de chantier](#)
- [Dispositifs de signalisation lors de travaux routiers](#)

Source : CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/campagnes-sensibilisation-promotion/chantier-routier-dangers>